



Réunion extraordinaire

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE CENTRE-NORD

Le 3 juin 2013
à 21 h

PRÉSENCES : Karen Doucet, Présidente (par téléphone)
Kevin Bell, Vice-président (par téléphone)
Laurent Bolduc (par téléphone)
Nicole Lorrain, Conseillère (par téléphone)
Paul Dumont, Conseiller (par téléphone)
Nathalie Lachance, Conseillère (par téléphone)
Ginette Martel, Conseillère (par téléphone)

Henri Lemire, Directeur général
Josée Devaney, Secrétaire-trésorière (par téléphone)

INVITÉ : Yvon Préfontaine, conseiller juridique (par téléphone)

ORDRE DU JOUR

120-12-13 Ginette Martel propose l'adoption de l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 3 juin 2013.

ADOPTÉE

RENONCIATION AU DÉLAI DE SEPT JOURS

Tous les conseillers acceptent de renoncer aux procédures de convocation prévues au paragraphes 67(1), (2) et (3) de la *School Act* et acceptent que la réunion procède.



Réunion extraordinaire

Le 3 juin 2013

PLAINTE 2013-001

121-12-13 Nathalie Lachance propose que le conseil se réunisse à huis clos à 21 h 07. ADOPTÉE

122-12-13 Ginette Martel propose que le conseil sorte du huis clos à 21 h 53. ADOPTÉE

123-12-13 Karen Doucet propose la formation d'un sous-comité composé de Kevin Bell, Paul Dumont et Nicole Lorrain chargé de recevoir et traiter la plainte 2013-001. Ce sous-comité est autorisé à obtenir assistance et information du personnel du bureau central, à retenir les services, faire des paiements et donner des instructions à un ou des conseillers juridiques, consultants ou autres professionnels dont les services sont jugés nécessaires pour bien traiter la plainte 2013-001. Le sous-comité devra présenter ses recommandations ou les actions suggérées dans un rapport au Conseil en réponse à la plainte 2013-001.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

124-12-13 Nathalie Lachance propose la levée de la réunion à 22 h 00. ADOPTÉE

Présidente

Directeur général